

SEANCE DU
14 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° III-2
23SGADB0128

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
22

Date de convocation :
8 septembre 2023

Date d'affichage :
18 septembre 2023

OBJET:
Travaux d'aménagement de
l'Eurovélo 6 - Phase 2 - Montceau
Les Mines - Autorisation de
signature d'un marché à procédure
adaptée

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 3
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 14 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
M. CASSIER (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM, entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Le projet porté par la Communauté urbaine vise à créer et valoriser un cheminement cyclable agréable le long du canal du Centre, en sécurisant le tracé existant et le modifiant pour partie, pour le rapprocher du canal. Il s'agit de développer les déplacements doux de dimension locale ou à vocation touristique. L'objectif est de favoriser une réappropriation des berges du canal du Centre par la population.

Une première phase d'aménagement a été réalisée en 2021-2022 entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9^{ème} écluse de Montceau-les-Mines, via Montchanin et Blanzay, sur 13,67 km.

Une seconde phase doit maintenant être réalisée, dans la traversée du centre-ville de Montceau-les-Mines, entre le pont de la 9^{ème} écluse et le pont de Lucy, sur une longueur de 2,4 km.

Pour la mise en œuvre de cette phase 2, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 30 juin 2023, à l'issue de laquelle les offres des entreprises suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses et ont donc été retenues :

- Lot 1 : VRD : l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 359 561,00 € HT,
- Lot 2 : Glissières bois-métal / Mobiliers / Espaces verts : l'entreprise France CLOTURE ENVIRONNEMENT, pour un montant total de 169 403,00 € HT, réparti en une tranche ferme d'un montant de 80 303,00 € HT et d'une tranche optionnelle 1 d'un montant de 89 100,00 € HT,
- Lot 3 : Revêtements béton : l'entreprise SOLS CONFLUENCE, pour un montant de 166 776,00 € HT.

Les travaux de cette nouvelle phase d'aménagement sont subventionnés par l'Etat (30 %), la Région Bourgogne-Franche-Comté (37 %) et le Conseil départemental de Saône-et-Loire (11 %).

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les marchés à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à intervenir avec les entreprises :
 - Lot 1 : VRD : l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant de 359 561,00 € HT,
 - Lot 2 : Glissières bois-métal / Mobiliers / Espaces verts : l'entreprise France CLOTURE ENVIRONNEMENT, pour un montant total de 169 403,00 € HT, réparti en une tranche ferme d'un montant de 80 303,00 € HT et d'une tranche optionnelle 1 d'un montant de 89 100,00 € HT,
 - Lot 3 : Revêtements béton : l'entreprise SOLS CONFLUENCE, pour un montant de 166 776,00 € HT.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 septembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 18 septembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

